

Adhésion de la Communauté Forale de Navarre au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) de l'Euro-région Aquitaine Euskadi

Séance plénière du 11 avril 2016

Le CESER souscrit à l'adhésion de la Communauté Forale de Navarre au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), laquelle s'inscrit dans une dynamique de coopération engagée entre ces trois régions européennes depuis les années 1990. Une convention de coopération transfrontalière bilatérale avait d'ailleurs été conclue en 2000 entre la Région Aquitaine et la Communauté Forale de Navarre.

La fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes au 1^{er} janvier 2016, ainsi que l'adhésion de la Communauté Forale de Navarre au GECT, donnent lieu à la création d'un vaste territoire, marqué par un dynamisme économique, social et culturel, de près de 8,5 millions d'habitants et d'une superficie de 100 000 km².

Un espace caractérisé par l'étendue du littoral et du massif Pyrénéen, sources privilégiées de projets de coopération

Ce nouvel espace géographique étant caractérisé par un accroissement considérable des zones littorale et pyrénéenne, le CESER suggère que la maritimité et le massif Pyrénéen soient des thèmes potentiels de travaux futurs. Cet espace élargi de partenariat est de nature à renforcer les activités de coopération transfrontalière autour, notamment, des thèmes de l'innovation, de l'environnement, de l'accessibilité et du développement urbain durable et à offrir de nouvelles opportunités dans les domaines social et culturel, de la formation, de l'éducation, de la jeunesse, des pratiques sportives, du tourisme et de la santé. De plus, il est un cadre très favorable à la poursuite et à la valorisation des travaux de coopération déjà existants.

Le renforcement des échanges et le développement d'initiatives dans les domaines social et culturel est, également, un enjeu notable et ce, notamment, pour la construction d'une citoyenneté et d'un projet européen au plus près des habitants, dans un contexte marqué par une certaine tendance à l'individualisme.

Une diversification des projets et un accompagnement vers la mobilisation plus large des financements européens

Par ailleurs, le GECT, dans sa nouvelle configuration, va permettre à l'« Eurorégion Aquitaine Limousin Poitou-Charentes – Euskadi – Navarre » d'accroître son poids politique et stratégique au niveau européen et de peser davantage au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées et dans les choix d'attribution des financements européens liés au programme Interreg « Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne – France – Andorre » (POCTEFA). Dans ce prolongement, le CESER invite à élargir les possibilités d'accompagnement des porteurs de projets au-delà des fonds structurels, en mobilisant d'autres programmes européens comme, par exemple, « Europe Créative » dans le champ culturel.

Concernant l'article 2 des statuts, il propose de modifier le nom du GECT proposé et de remplacer, « Eurorégion Aquitaine – Euskadi - Navarre » par « Eurorégion Aquitaine Limousin Poitou-Charentes – Euskadi – Navarre » pour afficher la réalité territoriale de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Enfin, il souhaite être destinataire d'un document bilan évaluatif des actions de coopérations transfrontalières menées à l'initiative du GECT dans sa configuration actuelle puis à venir.



Vote sur l'avis du CESER

«Adhésion de la Communauté Forale de Navarre au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) de l'« Eurorégion Aquitaine – Euskadi »

211 votants

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN

Président du CESER ALPC